

28.09.2021 – 14:33 Uhr

La KPT réduit les primes grâce aux excédents de réserves

Bern (ots) -

En 2022, les assurés de la KPT verront leurs primes de l'assurance de base baisser de plus de 3% en moyenne par rapport à 2021. Pour ce faire, la caisse-maladie bernoise fait usage de ses réserves et augmente les rabais.

Après la légère baisse des primes l'année dernière, les bonnes nouvelles s'enchaînent pour les clients de la KPT. Pour la majorité des assurés, les primes de l'assurance de base diminueront en 2022, et même très fortement dans certaines régions. "En qualité de caisse-maladie coopérative, nous associons nos assurés à notre succès. Voilà pourquoi nous leur restituons les excédents de réserves sous forme de primes réduites", explique Reto Egloff, CEO de la KPT. Au total, la KPT engage environ 20 millions de francs suisses pour ralentir sensiblement l'évolution des primes.

Mais les réserves ne sont pas le seul élément à influencer positivement sur les primes de l'assurance de base. La KPT augmente également le rabais accidents et octroie des rabais nettement supérieurs dans certains modèles d'assurance de base alternatifs. Et ces mesures profitent aux clientes et clients de la KPT, qui verront, à l'échelle nationale, leurs primes diminuer de plus de 3% en moyenne en 2022 par rapport à cette année. Les chiffres diffèrent selon le modèle d'assurance de base et la région.

Reto Egloff se réjouit que la KPT soit en mesure d'offrir à ses assurés une réduction de prime pour la deuxième année consécutive: "La KPT récolte aujourd'hui les fruits de sa politique équitable et durable en matière de primes et de réserves menée depuis des années".

Contact:

Beni Meier, responsable Communication d'entreprise KPT
Ligne directe +41 79 778 44 35 | E-mail : beni.meier@kpt.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003789/100878359> abgerufen werden.